



## Rappel stationnement interdit

publié le 04/12/2015

---

Nous vous rappelons que le stationnement est interdit aux moments des arrivées et des départs des transports scolaires, aux environ de 8H45 et 17h donc, sur le parking qui jouxte les courts de tennis.

Ce parking est alors réservé aux bus afin d'assurer la descente et la montée des élèves en toute sécurité.



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.